

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de la mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : *23 mai 2024*

De la transmission au contrôle de légalité le : *23 mai 2024*

DECISION DU MAIRE**N° D 2024-008****PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES****Objet : Fourniture de talkie-walkies pour mallette PPMS**

Le Maire de SAINT HERNIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 :

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment le livre VII relatif à la sécurité civile ;

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L411-4,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L 2123-1,

Vu la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire en matière de commande publique ;

Considérant que, dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), l'école doit être équipée d'une mallette contenant tout le nécessaire de survie en cas de déclenchement du PPMS et notamment de talkie walkies (nouveauté rentrée 2023/2024) ;

Considérant la proposition de l'entreprise OfficeEasy,

DECIDE

Article 1 : de valider le devis de l'entreprise OfficeEasy, 9 Rue de l'Abbé Stahl – Bât A, 59700 MARCQ EN BAROEIL sur les bases suivantes :

- Pack de 4 talkies Motorola	599,60 €
- Garantie Pro (assistance illimitée, SAV prioritaire)	51.99 €
- Frais de port	9.99 €
661.58 € HT soit 793.90 TTC	

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) ou via l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification

Saint-Hernin, le 22 mai 2024

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

